

FORMATION AUX ACTIVITES PARTICULIERES

REMORQUAGE DE BANDEROLE

1 – Conditions d'accès à la formation :

Le candidat doit :

- Etre titulaire du brevet de pilote ULM.
- Avoir satisfait à un test en vol, selon les modalités du test de maniabilité de l'examen d'emport de passager de la FFPLUM.

2 – Formation :

21 – Au sol :

- Etude théorique de la réglementation liée au survol à basse altitude et à la publicité aérienne (procédures dérogatoires, arrêté préfectoraux...)
- Etude du matériel et des équipements spéciaux prévus par les constructeurs pour le remorquage.
- Etude des différents systèmes de banderoles :
 - ✓ Montage du texte.
 - ✓ Contrôles avant décollage.
 - ✓ Modalités de largage.
- Etude des différentes techniques et procédures de décollage:
 - ✓ Positionnement de la banderole.
 - ✓ Technique de décollage de l'ULM en fonction des différents systèmes de remorquage (au sol, grappin).
 - ✓ Décollage de la banderole.
 - ✓ Choix du cheminement de sécurité, prévention de la panne.
- Sensibilisation à l'obligation possible de la radio et du transpondeur pour certaines missions :
 - ✓ Procédures, phraséologie.
 - ✓ Réglementation.

22 – En vol :

- Remorquage d'une première banderole (texte court) :
 - ✓ Préparation et installation complète.
 - ✓ Largage dans le cône du terrain, puis largage de précision.
 - ✓ Simulation de panne au décollage.
 - ✓ Simulation de largage d'urgence.
- Remorquage et exercices avec un texte plus long.